

Mention : Développement de projets, territoires et réseaux

Organisme de formation

UFCV Mulhouse

13 Porte du Miroir – 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 88 15 52 35 • Fax : 03 89 56 04 95

Contact : Mme Florence GEORG
florence.georg@ufcv.fr

Association loi 1901 • N° déclaration : 4575 00709 67
Siret : 775 685 621 01 125

Partenariat avec **ARIENA**

Lieu de la formation

UFCV Mulhouse et ARIENA Sélestat

Descriptif de la formation

Diplôme d'Etat de niveau III : Arrêtés du 18 avril 2002 ;
du 24 février 2003 ; JO du 29 mars 2003 (Annexes au
BOJS n°16 du 17 avril 2003)

Calendrier de la formation

Date de début : 7 juin 2017
Date de fin : 25 janvier 2019

Formation en alternance
Durée de la formation : 700 heures en formation soit
35 heures par semaine, et le reste en entreprise/chez
l'employeur

Horaires de la formation : 20 mois. Du lundi au
vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Conditions d'accès à la formation

- Avoir 18 ans
- Posséder le PSC1 (ou AFPS ou titre équivalent)
- Être titulaire de l'une des qualifications et/ou expériences suivantes :
 - > Justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum
 - > Attester d'un niveau IV et justifier d'une expérience d'animation de 6 mois minimum
 - > Attester d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation (enregistré au répertoire national des certifications professionnelles)
 - > Attester d'un diplôme homologué de niveau III (enregistré au répertoire national des certifications professionnelles)

Les personnes non titulaires de l'un de ces diplômes doivent réussir le test d'exigences préalables.

Préalables à l'entrée en formation/sélections

Dossier de candidature comprenant :

- > Un récapitulatif des expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation
- > Un document synthétique (4 à 6 pages) décrivant et analysant votre expérience en animation
- > Une lettre présentant les motivations pour le métier d'animateur et pour la formation envisagée.

Test écrit (3h) : Synthèse de documents liés au domaine de l'animation. Etude de cas ou réflexion autour d'un sujet d'actualité.

Entretien (45min) : Entretien de motivation au regard du parcours et du projet professionnel

- **Dates des sélections** : 10 février 2017
- **Lieux** : à l'UFCV Mulhouse

► **Effectif** : 20 stagiaires

Coûts

Frais d'inscription : 30€
Coût de la formation : 8000€

Objectifs et contenus de la formation

► Objectifs

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation.
- Participer au diagnostic du territoire et piloter la mise en œuvre de projets
- Favoriser les relations entre les familles et les différents partenaires locaux.
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini.
- Utiliser le jeu comme vecteur de lien social.
- Gérer un accueil de loisirs et une équipe d'animation.

► Contenus

- Connaissance des publics, et particulièrement le public enfant et jeune.
- Environnement social de l'animation.
- Méthodologie de projets.
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques, sport.
- Organisations d'événementiels et d'actions ayant comme support le jeu.
- Éléments de droit (travail, civil et pénal).
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits).
- Direction d'un accueil collectif de mineurs.

Mention : Développement de projets, territoires et réseaux

Certifications

Les modules :

Module A « Environnement socio-professionnel »
Module B « Montage de projet »
Module C « Pilotage de projet »
Module D « Accompagnement d'équipe et formation »

Référentiel de certification :

UC1 – Être capable de concevoir un projet d'action
UC2 – Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
UC3 – Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
UC4 – Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité (étude de cas)

Publics concernés

- > Salariés du secteur de l'animation socio-culturelle, du médico-social ou de l'insertion.
- > Jeunes de 18 ans à 25 ans en contrat d'apprentissage et demandeurs d'emploi pouvant justifier d'une compétence ou d'une pratique régulière d'une technique d'animation.

Débouchés

Avec le DEJEPS, vous êtes reconnu comme professionnel de l'animation. Vous exercez principalement dans le cadre associatif et auprès des collectivités territoriales ou d'entreprises de l'économie sociale.

Selon la mention choisie, vous pouvez être désigné comme : animateur-coordonateur, animateur de réseau, coordonnateur d'activités, agent de développement, responsable de secteur.

Renseignements et retrait des dossiers de candidature

Retrait des dossiers : à partir du mois d'août 2016
Clôture dépôt dossier: avant le 20 janvier 2017

